MESURE AIDE AU MANAGEMENT DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES (MESURE CXO)

Subside pour offrir à votre start-up les compétences et l'expertise d'une manager chevronné

FINANCEMENT

Généralités

CEO, CFO, CTO, COO, BDM… Autant d'étranges abréviations derrière lesquelles se cachent en réalité des fonctions managériales utiles à toute entreprise ambitieuse et innovante. Grâce à la « mesure CxO », engagez un manager hautement qualifié et bénéficiez de ses compétences à moindre coût.

Une aide financière pour booster l'équipe managériale des start-ups innovantes

CxO (Chief « x » officer) est un terme générique utilisé pour désigner un **poste de responsabilité et de décision au sein d'une entreprise.** Remplacez donc la lettre « x » par le domaine de responsabilité dont il est question : directeur général (CEO), directeur financier (CFO), directeur opérationnel (COO), responsable technologique (CTO), directeur du développement des affaires (BDM), etc.

Ces postes sont déterminants au bon développement des **jeunes spin-off, spin-out ou entreprises innovantes**. Néanmoins, le coût d'engagement d'un **manager hautement qualifié**, souvent élevé, peut représenter un obstacle financier que la jeune entreprise n'est pas toujours en mesure de supporter seule.

La **mesure financière CxO** vise donc à **faciliter l'engagement** sur la durée de personnel hautement qualifié au sein de jeunes sociétés innovantes en trajectoire de croissance.

Avantages

Modalités et conditions

En partenariat avec un organisme actif dans l'innovation (un invest wallon, Wallonie Entreprendre ou WSL), l'entreprise identifie préalablement le manager potentiel auquel elle souhaite faire appel, ou, à minima, de déterminer le profil-type recherché en fonction de ses besoins.

L'aide financière consiste en une **intervention de 150.000€** (50% sous forme d'un subside, 50% sous forme d'un prêt subordonné), servant à **couvrir pendant 3 ans le salaire du manager** :

- 75% du salaire la première année ;
- 50% du salaire la deuxième année ;
- 25% du salaire la troisième année.

Au terme, un rapport est rédigé afin d'évaluer l'apport du CxO à la société, sur base d'éléments qualitatifs et quantitatifs.

Les principaux **critères d'éligibilité** sont les suivants :

- Être une jeune spin-off, spin-out ou société innovante (ex : ayant déposé des brevets, financée par la DGO6…) de moins de 5 ans d'existence ;
- Compter moins de 20 ETP ;
- Viser l'engagement du CxO pour minimum un 4/5e temps, dans l'optique d'une relation durable ;
- Ne pas être en difficulté financière selon la définition européenne ;
- Ne pas avoir distribué de bénéfices.

A noter : la mesure CxO est également accessible aux projets « orphelins », c'est-à-dire un projet de recherche susceptible d'engendrer une exploitation commerciale, sans néanmoins que le porteur de projet ne souhaite prendre part au projet entrepreneurial.

Procédure

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour introduire une demande, vous pouvez directement prendre contact avec un des opérateurs impliqués dans cette mesure : Wallonie Entreprendre, Un Invest wallon, WSL.

Les organismes liés:

Wallonie Entreprendre

Luxembourg Développement

InvestSud

Namur Invest

Sambrinvest

OstBelgienInvest

Invest Mons Borinage Centre (IMBC)

Noshaq

Invest.BW (ex. NivellInvest)

WapInvest

Contacts

Pour toute demande d'information complémentaire , vous pouvez directement prendre contact avec un des opérateurs impliqués dans cette mesure :

- Wallonie Entreprendre
- Un invest wallon
- WSL
- M. Renaud Flagothier (Wallonie Entreprendre – tel : 04/230.56.95)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS